

VENTE DE TERRAINS SUR LA RUE WILLIAM-RUSSELL – ÉTABLISSEMENT DES CONDITIONS

Les conditions de vente des trente (30) terrains résidentiels sur la rue William-Russell, sont les suivantes :

- prix de vente fixé à 25 \$ le mètre carré plus les taxes applicables;
- dépôt d'une demande écrite afin de réserver un terrain;
- dépôt d'une somme équivalente à 10 % du prix de vente d'un terrain avant les taxes pour réserver un lot (somme non remboursable si un requérant décide de ne plus acheter un terrain);
- signature d'une promesse d'achat de la part d'un requérant avec obligation de signer un acte de vente dans les 30 jours de l'acceptation de ladite offre;
- obligation de débiter la construction d'une résidence à l'intérieur d'un délai maximal d'un an de la signature de l'acte de vente ou à l'intérieur d'un délai maximal d'un an de la date où les travaux de construction de la rue seront terminés;
- obligation de construire une résidence d'une valeur minimale de 100 000 \$;
- obligation d'offrir à la ville un terrain non construit avant une cession;
- inclusion à l'acte de vente, d'une clause de rétrocession advenant la non construction dans l'année de la vente;
- début de construction de la résidence seulement après la fin des travaux de la rue;
- tous les frais d'aménagement de terrain, les frais de clôture, les frais légaux seront à la charge des acquéreurs;
- attribution des terrains en fonction de la réception des demandes au Service de la gestion du territoire à partir de la date où les terrains seront officiellement mis en vente;
- fourniture par la Ville d'un arbre à chaque propriétaire.